

Renvoi au comité de liquidation des dons patriotiques du citoyen Philippe, marchand à La Rochelle, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de liquidation des dons patriotiques du citoyen Philippe, marchand à La Rochelle, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 195;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13761\\_t1\\_0195\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13761_t1_0195_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 34

Le citoyen Jean Philippe, marchand à la Rochelle (1), écrit à la Convention nationale qu'il fait don à la patrie d'une somme de 250 liv. qui lui est due par l'Etat, pour une lettre de maîtrise de marchand mercier, obtenue en 1788; il joint toutes les pièces qui sont au soutien de sa créance.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

## 35

Le représentant du peuple Dartigoeyte fait part à la Convention que la commune de Barcelone (3), district de Nogaro, vient de déposer, pour des défenseurs de la patrie, 373 liv. 15 sous, 13 chemises, 2 paires de bas, 148 draps et 3 nappes (4).

## 36

Les habitans de la commune de Vic-sur-Losse, district d'Auch, département du Gers, font don à la patrie, de 543 chemises, 213 paires de souliers, 89 paires de bas, outre les secours qu'ils ont donnés en ce genre à des militaires qui ont passé sur leur territoire pour se rendre à leur poste.

Il [DARTIGOEYTE] dit qu'on est redevable au citoyen Capmartin, chaudronnier, et maire de cette commune, de la hauteur à laquelle l'esprit révolutionnaire y est porté (5).

C'est à lui, c'est aux sollicitudes de Capmartin que l'on doit encore l'activité qui existe dans les ateliers pour la fabrication du salpêtre, ajoute Dartigoeyte (6).

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public.

## 37

Les officiers et volontaires du 4<sup>e</sup> bataillon de l'Aude (7), au camp de la division de droite de l'armée des Pyrénées-Orientales, écrivent à la Convention nationale que de vrais républicains qui aiment leur patrie et leur liberté, ne doivent pas seulement sacrifier leur vie pour elle: pénétrés de cette vérité, disent-ils, nous faisons passer à la Convention une somme de 469 liv. 10 s. en numéraire, fruit de nos épargnes, en attendant que l'Espagne nous fournisse des moyens pour faire de nouveaux

dons. Périssent les tyrans, les conspirateurs et les égoïstes! Vive la Montagne!

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l., 7 flor. II; Au présid. de la Conv.] (2).

«Président,

Dans ce moment où tous les ressorts de la république vont s'ébranler pour abattre la tête des despotes qui voudraient encore l'asservir, dans ce moment où nous allons nous-mêmes faire sentir nos coups aux satellites du tyran de Madrid, nous avons cru que des républicains qui aiment leur liberté, qui aiment à se battre pour elle, ne devaient pas seulement sacrifier leur vie; les circonstances exigent d'autres sacrifices; vivement pénétrés de cette vérité, les officiers et volontaires du 4<sup>e</sup> bataillon de l'Aude, remettent à la Convention une somme de 469 liv. 10 s. en numéraire, fruit de leurs épargnes; dans le temps qu'ils étaient payés avec ce vil métal, ce don eut été fait depuis longtemps mais après le décret qui en défendit la circulation, chacun envoya chez lui le peu de réserve qu'il avait fait; il a fallu du temps pour le faire rentrer, le moment est aujourd'hui venu, où chacun a fait son entière remise; nous ne devons plus tarder à vous le faire parvenir, en attendant que l'Espagne nous fournisse des moyens pour faire de nouveaux dons.

Périssent les tyrans, les conspirateurs et les égoïstes! Vive la Montagne! Vive la Convention! Vivent les sans-culottes.»

Le général de brigade MIRABEL, LANNIÈRE (cap<sup>o</sup> com<sup>t</sup>) [et une demi page de signatures illisibles].

## 38

La commune de Nouvion-sur-Meuse, départ. des Ardennes, instruit la Convention nationale qu'elle a déposé au district et au département, 65 marcs d'argenterie, un quintal de cuivre, 2 quintaux et 20 livres de fer, 48 livres d'argent monnoyé que le reste des effets a été vendu plus de 2 000 liv., et les biens de la fabrique, 44 000 liv.

Les habitans de cette commune, peu nombreux, ont donné 83 chemises, 2 paires de souliers, et 36 liv. en argent.

Ils félicitent la Convention sur son énergie et son courage à déjouer les complots et à faire punir les coupables.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 39

Les administrateurs du district de Roche-Sauveur, département du Morbihan, donnent avis à la Convention nationale qu'ils ont

(1) Charente-Inférieure.

(2) P.V., XXXVIII, 243. B<sup>n</sup>, 16 prair. (suppl<sup>t</sup>).

(3) Gers.

(4) P.V., XXXVIII, 243. B<sup>n</sup>, 16 prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Lois, n<sup>o</sup> 612; J. *Matin*, n<sup>o</sup> 681 (sic).

(5) P.V., XXXVIII, 244. J. *Sablîer*, n<sup>o</sup> 1354; J. Lois, n<sup>o</sup> 612.

(6) J. *Matin*, n<sup>o</sup> 681 (sic).

(7) Et non des Landes.

(1) P.V., XXXVIII, 244. B<sup>n</sup>, 16 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. *Sablîer*, n<sup>o</sup> 1354; J. *Fr.*, n<sup>o</sup> 616; *Ann. R.F.*, n<sup>o</sup> 185; *Mon.*, XX, 622.

(2) C 305, pl. 1136, p. 20.

(3) P.V., XXXVIII, 244. Original, avec quelques variantes dans la rédaction (C 305, pl. 1136, p. 19, signé ROGÉE (présid.), PETITQUEURE, LENOIR, DUBOIS). B<sup>n</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 16 prair. (suppl<sup>t</sup>).